



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de Presse

Dzaoudzi, le 07 décembre 2020

Signature du 2^{ème} schéma départemental des services aux familles de Mayotte

Cet après-midi, le préfet de Mayotte, le président du conseil départemental, le président de l'association des maires, le recteur, la directrice de la CSSM, et le président de l'UDAF ont signé le 2^{ème} schéma départemental des services aux familles de Mayotte (SDSF) 2020-2022.

Le premier schéma départemental des services aux familles de Mayotte qui a été signé en juillet 2016 pour une durée de 3 ans a offert un cadre commun à la mise en œuvre des politiques de la petite enfance, de la parentalité et de l'accès aux droits et de soutien aux familles.

Ce nouveau schéma, deuxième génération permet de poursuivre la dynamique partenariale entre les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et de la famille qui participeront également à cette signature officielle. Il s'agit notamment du Conseil départemental, du rectorat, de l'association des maires et l'UDAF. Ce document stratégique permet également de favoriser une politique incitative pour le développement des services aux familles sur le territoire en mettant en avant les orientations stratégiques suivantes :

- l'offre d'accueil de la petite enfance,
- l'accompagnement de la jeunesse,
- l'accompagnement à la parentalité,
- l'accès aux droits,
- la formation des professionnels dans le domaine de l'enfance et de la famille,
- l'animation de la vie sociale.

Les services de l'État assureront le pilotage du SDSF, en coordination avec tous les acteurs de l'enfance et de la famille, notamment la CSSM.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976